

abinet	QA posée par Jennifer BARREAU Session de juin 2023 Proposition de réponse
Emetteur : CPH	
Date : 19 juin 2023	
Diffusion : Silvana Silvani	

Chers collègues, Chère Jennifer,

Avant de parler de la méthode, du fond et des risques, il faut rappeler les faits.

Le législateur a confié aux Départements de larges responsabilités au travers de compétences inscrites dans deux lois :

Celle de 1988, qui crée le RMI pensé comme une protection inconditionnelle pour celles et ceux qui en ont besoin. Pour vivre dignement, en référence à la Constitution française.

20 ans plus tard, la loi de 2008 sur le RSA qui fixe comme premier objectif « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté ».

Cette dernière donne aux Départements le pouvoir de l'accueil, de l'orientation, de la contractualisation, de l'accompagnement et de la sanction.

Ca c'est la loi. Les faits maintenant :

10 ans après le RSA, il convenait de se poser la question de savoir si la pratique répondait aux ambitions. La Meurthe-et-Moselle a été parmi les premiers Départements à être au rendez-vous du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**, bien avant sa généralisation.

Nous avons pu innover de nouveaux accompagnements, nous avons créé des actions ciblées sur nos publics les plus fragiles et nous avons continué à travailler de façon renforcée avec les services de l'Etat.

J'étais aux côtés du Secrétaire général de la Préfecture et de Pôle Emploi la semaine dernière afin de développer le plan pour l'insertion par l'activité économique que nous menons ensemble depuis deux ans.

Mais alors pourquoi France Travail ? et France Travail, c'est quoi ?

Le projet de loi est à ce jour inquiétant pour de nombreuses raisons :

1) Car c'est la création d'un opérateur national et « en même temps » d'un réseau d'acteurs qui porte le même nom.

Le réseau « France Travail » sera constitué par l'Etat, Pôle emploi (rebaptisé lui-même France travail), les missions locales (rebaptisées également en France Travail jeune), les Cap emploi (rebaptisées aussi en France Travail handicap), et les collectivités locales.

L'opérateur France Travail est aussi le nouveau nom donné à Pôle Emploi. Il sera chargé des missions suivantes : « diagnostic, accueil, orientation, contractualisation, accompagnement, formation, insertion, relation avec les entreprises, placement des personnes, sanction ».

France Travail devra mettre en œuvre des procédures et des critères communs pour l'inscription et l'orientation et un socle commun de services au bénéfice des personnes et des employeurs, à savoir des indicateurs communs, des outils communs, des méthodes communes.

Oui cela ressemble bien à une recentralisation rampante, voire pire à nous considérer comme un opérateur de l'Etat.

2) Une inquiétude renforcée par les avis portés par deux institutions: un avis réservé du Conseil d'Etat et un avis défavorable du Conseil National d'Evaluation des Normes.

C'est le signe que la parole des institutions de la République n'est pas prise en compte.

Mais ce que sous-entend ce projet de loi est encore plus grave :

La méthode France Travail c'est au départ un diagnostic qui part d'un constat qui nous semble erroné et la logique qui en découle, non seulement va à l'encontre de toutes les valeurs que nous portons, mais nous la jugeons immorale.

Reprenons le raisonnement du Gouvernement

1^èrement : Dans un contexte où de nombreux secteurs en tensions peinent à recruter et où près de 1 million d'offres d'emplois sont non pourvues il est facile

de dire que le 1 million d'allocataires du RSA non-inscrits à Pôle Emploi peuvent « faire le job ».

2èmement : Pour les mettre au travail il suffit de faire peser la responsabilité de leur situation sur eux-mêmes plutôt que sur la société, les sanctions venant se substituer à l'accompagnement.

3èmement : Trop d'acteurs empêchent les allocataires du RSA à trouver le bon chemin vers l'emploi. Donc il faut les aider pour faciliter leur parcours vers l'emploi. Et avoir un seul interlocuteur qui fait tout c'est la solution miracle.

Les symboliques sont importantes :

- Oui ce raisonnement permet aux plus hauts responsables politiques de tirer les fils idéologiques de l'image du fainéant.
- Pire, le discours ambiant est que cette vision des choses serait de l'intérêt même des allocataires car elle faciliterait leur insertion. En d'autres termes, obliger des individus dans leur propre intérêt est une bonne action.
- Enfin cela fait oublier les responsabilités qui incombent en premier lieu à l'Etat et aux entreprises. Ou sont les actions concrètes qui lèvent les freins à l'emploi : logement, mobilité, santé. Et que font les employeurs pour rendre attractifs les métiers en tension. : conditions de recrutement et qualité du travail ...

Nous sommes en droit de nous poser la question : Le gouvernement lutte –t-il contre la pauvreté ou contre les pauvres ?

Car face à des procédures inquisitrices, voire blessantes, les personnes vont avoir tendance à s'isoler encore plus, provoquant une « trappe à pauvreté ». Renforcer la conditionnalité aura donc pour effet d'augmenter les inégalités parmi les plus pauvres.

Les questions de fond sont aujourd'hui ailleurs et l'Etat ne s'en préoccupe pas.

Accompagner ce n'est pas conditionner. Il faut respecter les personnes.

Oui il y a un véritable enjeu à construire un accompagnement de qualité. Mais, nous croyons profondément à l'accompagnement quand il est fondé sur la

confiance, la reconnaissance des talents et des ressources des personnes, et non pas sur la contrainte et la peur. Les personnes qui vivent avec le RSA ont besoin d'un accompagnement qui respecte leur cheminement et leur projet et qui s'inscrit dans une cohérence entre les différents services qu'ils rencontrent.

Et que dire de ces jeunes qui sont accompagnés par les Missions Locales.

Comment croire que tous les jeunes qui s'y rendent sont tous dans une démarche active de recherche d'emploi.

Celui qui est dans une démarche de rescolarisation, celle qui veut des informations sur la contraception, celui qui veut des informations sur le bénévolat, celle qui est en rupture avec sa famille et en souffrance psychologique, tous ces jeunes doivent-ils s'inscrire à France Travail ?

Aujourd'hui, les personnes ne refusent pas le travail, elles rejettent les conditions de travail.

Il est temps de se poser la question des moyens humains, financiers et techniques du projet France Travail qui restent un mystère.

Au-delà du remplacement de toutes les enseignes du futur opérateur, des missions locales et des Cap emploi, qu'en est-il des agents de Pôle Emploi ? Y a-t-il eu des estimations du nombre de recrutements à réaliser ? Voire de nouvelles agences à ouvrir ? Qu'en est-il des outils informatiques à développer pour normaliser tout le parcours du diagnostic à la sanction. Le silence assourdissant du Directeur Général de Pôle Emploi sur ces sujets pose question.

En conclusion, le gouvernement affiche de grands principes autour d'un discours populiste visant un allocataire du RSA paresseux et fraudeur, avec des solutions en trompe l'œil qui ne répondent pas au mal être des personnes.

Tout cela ressemble à une stratégie de casse sociale, à marche forcée, avec en arrière-plan l'objectif de dévitaliser les Départements de leur compétence insertion.